



## Commandement de payer incorrect.

-----  
Par Pierre2287

Bonjour,

Ma femme et moi faisons face à des difficultés financières et ne sommes plus en mesure de régler la totalité de notre loyer.

Nous avons réussi à trouver des fonds pour régulariser de temps à autre et sommes sur le point de déménager.

Notre propriétaire nous a notifié d'un commandement de payer de 8000 euros en mars, à payer avant 3 mois.

Après vérification il s'avère que cette somme n'est pas exacte car elle omet plusieurs paiements que je lui ai envoyés, à savoir 750 euros qui n'apparaissent nulle part..

J'ai évidemment la trace de ses virements sur mon compte en banque, virement que j'ai vérifié un par un et qui furent envoyés à ma propriétaire sans aucun doute.

Ce qui veut dire que cette dernière n'a pas signalé ces paiements à son avocat, ou qu'elle ne les a pas vus...ce qui paraît tout de même peu probable.

Le document est-il caduc ?

Quoi qu'il en soit, le commandement de payer avait pour date butoir le 28 mai 2023. Nous avons réglé de 7300 euros le 26 mai, c'était un week-end malheureusement, le commandement de payer a donc donné suite à une assignation en référé devant le juge..

Depuis, impossible de contacter ma propriétaire, ni son avocat à qui j'ai écrit plusieurs courriers restés sans réponses... est-ce une stratégie ?

Sur l'acte d'assignation, la somme demandée est donc de 8000 euros, plus 2 mois de loyer. Cette somme ne prend absolument pas en compte les 7300 euros réglés, ni évidemment les montants manquants susmentionnés..

Je trouve le procédé malhonnête et je ne sais pas si ces éléments peuvent être utilisés contre ma propriétaire lors du procès.

Mon foyer fiscal et mes biens mobiliers ne me donnent pas accès à une aide juridique prise en charge par l'état et ma femme et moi travaillons dur pour régler nos dettes et déménager le plus vite possible.

Je vais donc nous défendre moi-même et c'est pourquoi j'ai besoin de l'avis d'un spécialiste ici, afin de préparer ma défense sur ce point.

Par avance, merci infiniment.

-----  
Par isernon

bonjour,

un virement prouve un mouvement d'argent mais pas son motif.

par contre, votre bailleur devait vous remettre une quittance de loyer à chaque paiement, si vous l'avez demandé.

salutations